Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 13 (1964-1967)

Heft: 2

Rubrik: Communications présentées à la Société en 1965

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

revues. Donateurs: MM. P.-A. Bonnelance et J.-D. Candaux. Elle a remis d'autre part, à la Bibliothèque publique et universitaire 301 volumes et fascicules de revues.

Communications

présentées à la Société en 1965

1376. — Séance du 14 janvier.

Le développement chronologique du sanctuaire de Baalshamîn à Palmyre, par M. Paul COLLART, directeur de l'Institut suisse de Rome.

Comme on le sait, la Mission archéologique suisse de Palmyre, placée sous le patronage de l'Université de Genève, s'est consacrée plus spécialement au sanctuaire de Baalshamîn, parmi tous les édifices, plus ou moins ruinés, qui subsistent encore de l'ancienne capitale de la reine Zénobie. Les fouilles pratiquées il y a une dizaine d'années n'ont pas permis seulement de dégager le temple proprement dit, mais ont amené encore la découverte de tout un complexe de bâtiments qui l'entouraient. La tâche de la mission consiste maintenant à interpréter correctement ces découvertes; une datation aussi exacte qu'il se peut des divers vestiges contribue naturellement à rendre possible, sinon facile, cette interprétation. C'est ainsi que, peu à peu, l'on est parvenu à rétablir la succession des constructions et à reconstituer le développement du sanctuaire comme son sort ultérieur.

Vers l'an 65 ap. J.-C., il consistait en deux groupes distincts de bâtiments reliés par un péribole: un enclos à caractère sacré, et, à quelque distance au nord, un ensemble d'édifices, dont un portique que l'on a pu dater avec précision de l'an 23.

Puis le premier enclos se transforme; on y aménage deux cours entourées de colonnades, tandis qu'un nouveau portique le réunit en outre à l'autre groupe de constructions. En l'an 130 environ, l'on construit dans l'ancien « temenos » le temple qui reste aujourd'hui l'édifice le mieux conservé de cet ensemble. De nouvelles colonnades élevées dans la cour du nord et dans celle du midi viennent compléter le tout. Tel devait être, à peu près, l'état des lieux lorsqu'en 273, Aurélien s'empara de Palmyre et, ayant vaincu Zénobie, l'envoya en captivité à Rome.

Pour la ville, c'est le début du déclin, marqué par la ruine progressive, plus ou moins accusée, des diverses parties du sanctuaire.

On remarque que les mieux conservées aujourd'hui sont celles qui ont continué d'être utilisées à des fins cultuelles à l'époque byzantine. Alors qu'une partie des cours, surtout celles du secteur nord, ont été envahies par des habitations indigènes en pierres moins bien appareillées, et d'un tracé sans géométrie, le temple lui-même subissait quelques remaniements dont il porte encore les traces révélatrices, et qui permettent de dire que, en renversant son orientation, on en a fait une église chrétienne à plan basilical, en le flanquant de deux bas-côtés, en le faisant précéder d'une sorte de narthex, et suivre d'une triple abside à fond plat, selon un type bien connu en Syrie chrétienne, où le sanctuaire était accompagné de part et d'autre d'un « martyrium » et d'un « diaconicum ». D'autres constructions, religieuses (un baptistère par exemple) ou civiles, sont venues peu à peu compléter ce nouvel ensemble chrétien. On peut dater celui-ci des Ve et VIe siècles, alors que le sanctuaire antérieur était païen encore en 302, comme l'atteste un autel de cette année-là. Des maisons arabes édifiées sur les ruines de colonnades renversées par les tremblements de terre du XIe siècle témoignent que Palmyre connut ultérieurement une nouvelle et éphémère prospérité.

Les fouilles ont permis ainsi de reconstituer une histoire monumentale millénaire et ont révélé également qu'au culte de Baalshamîn, Maître des Cieux, divinité cosmique et bienfaisante, s'était substitué, sans transition apparente, et par une brusque révolution, le culte chrétien.

1377. — Séance du 28 janvier (assemblée générale).

Rapports de la présidente (M^{11e} Christiane Dunant), du trésorier (M. Alain Patry) et du vérificateur des comptes (M. Albert Rivoire).

Election du comité pour 1965 et 1966: MM. Alain Dufour, président; Paul Guichonnet, vice-président; Alain Patry, trésorier; Walter Zurbuchen, secrétaire; Jean-Daniel Candaux, commissaire aux publications; M^{11e} Christiane Dunant; M^{11e} Anne-Marie Piuz; MM. Louis Binz; Marc Vuilleumier. Vérificateur des comptes: M. Noël Genequand.

Le révolutionnaire genevois Jacques Grenus, d'après des documents inédits, par M. André Gür.

Peu de personnages de l'histoire genevoise ont été aussi vilipendés que Jacques Grenus, et d'une voix aussi unanime.

Le jugement de Félix Desportes lui-même rejoint, dans sa sévérité, ceux d'Etienne Dumont et de Reybaz. Malgré cet accord entre avis

d'ailleurs si différents, à cause, en outre, de certaines erreurs matérielles manifestes, on en vient à se demander si une telle rigueur était vraiment fondée. Il se justifiait en tout cas de rechercher quelle avait été la pensée réelle et profonde de Grenus, et c'est à quoi la découverte de quelques écrits inédits, en particulier des lettres adressées à Clavière et à Anspach, ainsi que d'un journal de 1818, permet désormais de s'attacher.

On peut relever au préalable que Grenus était issu de la classe sociale même contre laquelle il se dressera ensuite. Né en 1751 d'une famille distinguée dans la magistrature, tenue pour noble en France où plusieurs de ses membres ont été officiers, il appartenait à la meilleure société du XVIII^e siècle. Reçu avocat en 1773, il est, peu après, l'un des chefs du parti des Représentants, et déploie dès lors une activité politique qui lui vaudra d'être exilé une première fois en 1782, puis, derechef, après le début de la révolution, et enfin condamné à mort, par coutumace, en 1794, partisan qu'il était d'une réunion à la France. Il se contente ensuite d'exercer sa profession d'avocat. La Restauration le révèle enfin sous un jour nouveau et inattendu, celui d'un apôtre du Réveil.

De sa jeunesse, qui a déterminé ses convictions pour la vie entière, on savait jusqu'ici peu de chose. Peut-être le manuscrit de 1818 en donne-t-il la clé. On constate en effet que Grenus a été associé très jeune à une action sociale qui lui a fait prendre intérêt pour les déshérités de la société, en particulier ceux de la classe des Natifs, dont il s'appliquera dès lors sans relâche à améliorer le sort. Son âme exaltée, marquée par les séquelles de l'« affaire Rousseau », nourrie aussi des grands exemples de l'histoire romaine, s'enflamme pour les idées d'égalité qu'il ne cessera dès lors de défendre. C'est peut-être pour cette raison que, dès le début de la révolution, Grenus a prôné obstinément la réunion de Genève à la France. Considérant que l'indépendance de sa petite patrie était condamnée à brève échéance, mais l'ancienne Confédération étant alors un corps archaïque et sclérosé, il a jugé que tout rapprochement avec les Suisses ne pouvait avoir qu'un sens réactionnaire dont il ne voulait pas, et qu'il fallait par conséquent se rattacher à la France qui, elle, s'était régénérée. Sa haine de l'aristocratie s'adressait au régime, non aux personnes. Sa passion inconditionnelle de l'égalité, jusque dans les outrances auxquelles elle l'a poussé, avait quelque chose de religieux : en revenant aux principes sacrés des droits de l'homme. le corps social, selon lui, devait se purifier et renaître, comme par le baptême, à une nouvelle existence. Quoi qu'il en soit, les écrits de Grenus révèlent un personnage très différent du révolutionnaire sans pudeur qu'ont voulu voir en lui ses contemporains; une étude approfondie établirait peut-être qu'il ne méritait pas cet excès d'indignité.

1378. — Séance du 11 février.

Réflexions sur l'idéal religieux de Symmaque, sénateur païen du Bas-Empire, par M. François PASCHOUD, ancien membre de l'Institut suisse de Rome.

La classe sénatoriale romaine était encore, à la fin du IVe siècle, païenne en majorité, et le comportement de Symmaque, son représentant le plus typique, permet d'en analyser l'attitude religieuse, ou du moins ce qui en tenait lieu.

Une des ultimes réactions de cette classe contre le christianisme triomphant fut provoquée par une décision de l'empereur Gratien qui ordonna, en 382, de supprimer l'autel de la Victoire placé dans la salle du Sénat. En même temps, il édictait des mesures financières contre les sénateurs païens. Vivement touché, le Sénat protesta à diverses reprises par l'intermédiaire de Symmaque, mais aucun des monarques qui se succédèrent dans cette période troublée ne consentit à rapporter les décrets de 382.

Quelle est la raison de l'acharnement montré par les sénateurs dans cette occasion? Sentiment religieux blessé ou intérêts financiers lésés? Les deux explications ont été avancées tour à tour par les historiens. Des arguments nouveaux renforcent la thèse « matérialiste» et autorisent une conclusion sévère pour l'aristocratie sénatoriale. C'est bien parce qu'elle se sentait frappée dans son niveau de vie qu'elle a résisté si énergiquement. Les arguments idéologiques qu'elle étale, l'appel aux valeurs religieuses traditionnelles, ne sont rein de plus qu'une arme utilisée pour la défense de ses intérêts par une classe sociale en pleine décadence. Les sénateurs ont beau se parer d'un patriotisme de mots, dans le fait leur esprit de caste et leur mode de vie semi-féodalisant, en empêchant toute union sacrée contre le Barbare, ont contribué à la destruction de l'Empire.

Publié dans Historia, vol. XIV (1965), p. 215-235.

L'histoire secrète d'un journal radical: « La Patrie » 1872-1873, par M. Marc VUILLEUMIER.

Publié ci-dessus, p. 161-196.

1379. — Séance du 25 février.

Un psautier grec du Xº siècle, orné d'enluminures, par M. Bertrand BOUVIER.

Parmi les manuscrits byzantins, les psautiers dits « aristocratiques » se distinguent par leur illustration particulièrement recherchée, qui constitue l'un des moyens dont nous disposons aujourd'hui de nous représenter ce qu'avait été la peinture de l'antiquité. Un de ces psautiers s'est trouvé récemment à Genève où il a pu être étudié. Il s'agit d'un manuscrit, malheureusement mutilé, mais qui comporte

encore 78 folios en vélin, ornés de sept miniatures. L'ouvrage comprend, à côté des Psaumes de David, conformes généralement à la version des Septante, neuf cantiques, dont un tiré de l'Evangile de Luc. Le type de l'écriture, les détails de la mise en pages et le style des miniatures permettent d'avancer que cette œuvre remarquable date de l'an mil environ, et même que, issue d'un scriptorium de Constantinople, elle devait avoir appartenu — son luxe en témoigne — sinon à un membre de la famille impériale, du moins à un haut dignitaire. Il n'est pas possible, naturellement, de dire aujourd'hui entre quelles mains a passé ce manuscrit. On sait seulement que, depuis le XVIIe siècle, il servait à l'usage liturgique d'un modeste monastère de l'Archipel.

Des clichés ont illustré cette communication, reproduisant en particulier les miniatures de ce psautier; celles-ci représentent des scènes de l'Ancien Testament, avec un Moïse imberbe et presque juvénile, mais aussi, accompagnant le Magnificat, la Vierge des Blachernes, dont la présence fournit une preuve supplémentaire de la provenance de l'œuvre.

Un humaniste moscovite, le prince Kourbski, par M. Alexandre SOLOVIEV.

On sait que, par méfiance de l'Occident et du catholicisme, la Moscovie est restée longtemps imperméable à la civilisation européenne et à la culture issue de la Renaissance. Au début du règne d'Ivan le Terrible, qui recevait les conseils d'un cercle d'enthousiastes, on put penser un instant que cette attitude allait s'assouplir. Mais le tsar ayant décidé d'envahir la Livonie au lieu de résister à la pression tartare, il rencontra la désapprobation de ces conseillers plus clairvoyants, qui lui parurent dès lors autant de traîtres, qu'il persécuta, en conséquence, de la plus cruelle façon: en particulier, et malgré ses services antérieurs, le prince Kourbski, qui dut alors s'enfuir et se réfugia en Volhynie, d'où il échangea avec le tyran moscovite une correspondance qui a été conservée. Alors qu'Ivan y exprime une conception du pouvoir inspirée du despotisme asiatique, Kourbski, au contraire, gagné à la culture et qui, dans son exil, s'était remis aux humanités et lisait Tertullien, Jean Chrysostome et les auteurs classiques, lui répond en citant Cicéron et en louant la sagesse des Anciens en fait de gouvernement. Il n'a pas renoncé à civiliser son peuple et, resté patriote, est même le premier à avoir évoqué la « Sainte Russie ». Malgré cela, l'effort de cet autodidacte restera une exception dans un pays dépourvu d'imprimeries, et il faudra attendre un siècle encore pour que la Russie se tourne vers l'Europe.

Publié dans l'avant-propos de l'Histoire du règne de Jean IV, Ivan le Terrible, du prince André Kourbski, trad. Michel Forstetter (Genève, Droz, 1965).

1380. — Séance du 11 mars.

Institutions communales et franchises dans le Haut-Faucigny et la vallée de Montjoie au Moyen Age, par M. Henri BAUD, sous-préfet de Thonon.

Publié ci-dessus, p. 131-159.

1381. — Séance du 25 mars.

Un aspect caractéristique de l'architecture de Genève disparue: les dômes, par M. Louis BLONDEL.

Publié dans Genava, n.s., t. XIII (1965), p. 49-57 (voir ci-dessus, p. 201).

Gustave Stresemann et la crise de 1923, par M. Jean-Claude FAVEZ.

Le fait que les archives du Reich, même relativement récentes, sont aujourd'hui à la disposition des chercheurs, leur permet d'étudier sur les sources, généralement inédites, des faits de l'histoire quasi contemporaines. Ainsi de la crise de 1923 et du rôle que joua à cette époque Stresemann.

Comment cet homme, issu pourtant des milieux pangermanistes, partisans, avec Ludendorff, de la guerre totale, a-t-il pu devenir l'homme de la réconciliation, jusqu'à faire figure de grand Européen? Il le dut sans doute au réalisme dont s'accompagnait son sens patriotique. Ses convictions évoluèrent d'ailleurs progressivement, de 1918 à 1923. S'étant déjà rendu compte que l'attitude de résistance passive opposée aux Français, qui occupèrent la Ruhr en 1923, ne pouvait mener à rien, il accéda au pouvoir, en outre, en pleine période d'inflation qui ne laissait d'autre issue que dans une négociation avec la France, même sur la base du Traité de Versailles au besoin. Stresemann eut le courage qu'il fallait pour admettre une pareille capitulation, ce qui lui permit d'éviter la catastrophe, à défaut de pouvoir empêcher les « putsch », hitlérien l'un et communiste l'autre, qui se produisirent le même automne, et qui d'ailleurs échouèrent.

Le mérite de Stresemann sera d'avoir, monarchiste, défendu la République, et mis les exigences de la politique extérieure au-dessus des préoccupations de partis, pour préparer la renaissance nationale. Mais cette attitude qui n'était pas dépourvue d'ambiguïté explique peut-être qu'à l'étranger, on ait pu y voir un double jeu assez inquiétant.

1382. — Séance du 8 avril.

Un informateur du landgrave de Hesse à la Cour de Lorraine, Nicolas Mengin, par M. Jean-Yves MARIOTTE, directeur du Service d'archives de la Haute-Savoie.

La carrière de Nicolas Mengin, président de la Cour des comptes de Nancy dans la première moitié du XVIe siècle, a de quoi surprendre. Ce personnage fort capable ne s'est pas contenté, en effet, de servir son souverain, Antoine de Lorraine, en siégeant dans ses conseils et en accomplissant pour lui, à l'étranger, des missions importantes; dès 1529, il recevait une pension du roi de France, à qui, sans doute, il était utile. Mais de plus, dès 1534, il devint l'agent de renseignements du landgrave Philippe de Hesse; celui-ci, il est vrai, quoique un des chefs les plus en vue des Réformés allemands, devait rechercher l'appui de François Ier, comme lui adversaire de l'empereur. Les nouvelles précises que Mengin donnait, des événements de la Cour de France, au landgrave devaient être d'autant plus précieuses à celui-ci que, vers 1538, le roi Très-Chrétien avait esquissé un rapprochement avec Charles-Quint en même temps qu'il commençait à se raidir contre les Réformés, et qu'il importait à Philippe de Hesse d'être rapidement et exactement informé. L'informateur, chose curieuse, n'a guère cherché à se cacher: s'il ne signait pas ses lettres, il ne les chiffrait pas non plus, et ne déguisait même pas son écriture, et cependant, il allait jusqu'à communiquer le texte même des missives que le duc de Guise adressait à son frère Antoine de Lorraine! Cela ne l'empêchait pas de rester en place et de « manger à trois râteliers ». A la mort du duc Antoine, en 1544, Mengin cessa cette activité d'agent de renseignements, alors qu'il conservait ses charges officielles.

Publié dans Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, t. XXVII (1965), p. 682-690.

Une découverte littéraire dans un grenier, par M. Bernard GAGNEBIN.

Une famille lyonnaise, propriétaire d'une villa de la campagne genevoise, loua sa demeure à un Genevois en l'autorisant à brûler les paperasses qui s'y trouvaient encore. Mieux inspiré, le locataire, ayant examiné ces papiers, crut devoir les soumettre à un érudit parisien, puis à M. Gagnebin, alors conservateur des manuscrits de notre Bibliothèque publique et universitaire, qui y reconnurent une version inconnue, et du plus haut intérêt, des « Mémoires d'Outretombe ».

On sait, en effet, que la rédaction de ce chef-d'œuvre a porté sur une quarantaine d'années, au cours desquelles Châteaubriand refit plusieurs fois son texte. Emu à la pensée que le journal *La Presse*, auquel son œuvre avait été vendue sans son aveu, pourrait la publier

en feuilleton, sous l'influence aussi, peut-être, de l'âge venu, et d'un revirement dans l'opinion à l'endroit de Napoléon après le Retour des Cendres, Châteaubriand récrivit en 1841 sa dernière version, édulcorée, et ordonna que fussent détruits tous les brouillons antérieurs. Or, les pages retrouvées proviennent précisément d'une version antérieure, dont il est manifeste désormais que tout n'a pas été détruit. La découverte revêt une importance particulière du fait qu'une bonne partie de ce fragment de 600 pages manuscrites concerne justement les Cent-Jours, la seconde abdication de l'empereur, la seconde restauration, et qu'il est, pour plus d'un sixième, de la main même de l'écrivain, le reste étant de son secrétaire, avec de nombreuses corrections de Châteaubriand.

Les propriétaires du manuscrit ainsi révélé ayant pris conscience de sa valeur, l'œuvre en question, loin de pouvoir être acquise par notre bibliothèque comme on l'avait espéré un instant, a été démembrée et dispersée entre des libraires et un certain nombre de collections particulières en France. L'on a cependant motif d'espérer que, d'ici quelques années, le texte sauvé pourra malgré tout être édité avec le soin qu'il mérite.

Publié dans le Bulletin de la Société Châteaubriand, n. s., nº 8 (1964), p. 69-79.

1383. — Séance du 13 mai.

Le procès de Galilée, par M. Luigi FIRPO, professeur à l'Université de Turin.

On sait que, né en 1564, l'année même de la mort de Michel-Ange, Galilée avait été, à vingt-cinq ans, nommé professeur à Pise, sa ville natale. Il s'était déjà signalé alors par ses recherches et découvertes telles que celles de l'isochronisme des oscillations du pendule ou des lois de la chute des corps. Il fut appelé ensuite à Padoue, où il resta jusqu'en 1610. Ayant construit sa première lunette astronomique aussitôt qu'il fut informé de cette invention, il fit, en quelques mois, une série d'observations, découvrant le relief de la Lune, les plus gros satellites de Jupiter, plus tard les «anses» de Saturne et les phases de Vénus. Son intelligence hors de pair lui fit reconnaître dans ces phénomènes une confirmation des théories de Copernic, auxquelles il n'avait pas encore adhéré fermement jusque là. Son ouvrage sur les taches solaires, paru à Rome en 1613, postérieur de trois ans à son « Sidereus Nuncius », lui donna l'occasion de se rallier de façon plus décidée encore aux idées coperniciennes. Ce qui suivit peut être attribué en partie à la façon, plus enthousiaste qu'habile, dont il crut devoir exposer sa cause, non seulement en discutant les textes bibliques qui paraissaient y être contraires, mais encore en invoquant divers passages des saintes Ecritures à l'appui de sa thèse. Cela souleva naturellement parmi les théologiens

une agitation rapidement croissante, attisée par des dominicains de Florence, de sorte qu'en 1615, il fut avisé officieusement d'avoir à se limiter au domaine de la physique, sans se mêler de théologie. Au début de 1616, le Saint-Office déclara contraire aux Ecritures la thèse de l'immobilité du soleil, mais les écrits de Galilée ne furent pas condamnés de ce chef d'une façon directe. L'héliocentrisme pouvait être envisagé, mais comme une hypothèse seulement. Galilée promit de se soumettre à cet avis, et s'abstint en effet de toute nouvelle manifestation durant quelques années. Mais la publication, en 1632, d'un nouvel ouvrage, où il reprenait avec talent et éclat ses affirmations, devait déclencher une suite fatale d'événements. Cité à Rome par l'Inquisition, il s'y rendit en février 1633. De son procès, qui eut lieu en juin, des récits aussi dramatiques que fantaisistes se sont accrédités. Il reste — et c'est bien assez que Galilée, âgé alors de près de soixante-dix ans, s'entendit infliger des peines ecclésiastiques très sévères; elles ne l'empêchaient pas de retourner à Florence où il passa ses dernières années, encore assombries par la cécité, dans une retraite qui lui permit cependant de poursuivre ses études et de les publier hors d'Italie avec l'aide de quelques amis dévoués.

La condamnation de 1633, juridiquement, était fondée sur le fait que Galilée avait, en dépit de sa promesse, désobéi à l'injonction signifiée en 1616. Cette dernière pièce existe encore au dossier, mais de graves questions se posent à son propos: le document, non signé, présente des caractères insolites qui ont fait douter de son authenticité. Mais, si faux il y eut, de quand daterait-il? de 1616 ou de 1633? de qui serait-il l'œuvre? et qui aurait eu le pouvoir de le glisser dans le dossier? Bien que l'on soit tenté de soupçonner, à cet égard, certain ecclésiastique qui aurait cherché à se disculper ainsi d'une approbation d'abord imprudemment donnée aux thèses de Galilée, le problème reste posé.

Séance tenue le 20 mai en commun avec la Société Suisse-Hollande, section de Genève.

Oldenbarnevelt, fondateur de la République des Provinces-Unies, par M. Jan den TEX.

Au premier rang des adversaires de la monarchie espagnole à la fin du XVI^e siècle se place la France d'Henri III, puis d'Henri IV, flanquée au Nord par les Provinces-Unies, les plus violemment opposées à Philippe II, puisqu'elles avaient à lui arracher leur liberté, et à l'Est par la République de Genève, en lutte ouverte contre Charles-Emmanuel de Savoie, gendre et allié de Philippe II. Ce parallèlisme implique une véritable fraternité, qui s'est traduite dans les faits par la contribution que l'Académie de Genève a apportée

à la formation de tant de jeunes Hollandais du temps, et, réciproquement, par les secours accordés — à l'instigation, précisément, d'Oldenbarnevelt — à la ville de Genève dans les moments difficiles de ses guerres contre la Savoie. La Hollande, menacée d'une reconquête espagnole, en fut sauvée in extremis par la diversion qu'y firent les événements français (guerres de la Ligue, tragédie de Blois) et anglais (désastre de l'Invincible Armada). Mais tant la France que l'Angleterre n'auraient apporté un secours direct et efficace qu'en échange d'une souveraineté des Pays-Bas reconnue à un prince de l'un ou l'autre pays.

Oldenbarnevelt, syndic de la Province de Hollande et président de fait des Etats Généraux des Provinces-Unies, se fit le champion d'une politique d'indépendance, que la Hollande devait conquérir sans aliéner sa liberté. La trêve enfin obtenue allait lui donner raison.

Mais la paix a ses dangers: elle permit aux controverses religieuses entre Gomaristes — calvinistes prédestinataires — et Arminiens ou Remontrants — anti-prédestinataires — de diviser les Provinces. La tolérance, proposée par Oldenbarnevelt, se révéla bientôt impossible. Les petites provinces voulaient la condamnation des Arminiens soutenus par la Hollande, Province principale, et par Utrecht. Oldenbarnevelt fut la victime de ce conflit, car il parut incarner les prétentions hégémoniques de la Hollande sur les autres Provinces.

Lorsqu'on recherche les responsabilités dans cette tragédie que fut l'immolation, par ses concitoyens, du plus grand patriote hollandais, on y discerne plusieurs causes: rancune du prince Maurice d'Orange, débat sur la souveraineté entre la Hollande et les autres Provinces, conflit théologique enfin. Ce n'est pas un hasard si la condamnation des Arminiens par le Synode de Dordrecht se place huit jours avant l'exécution d'Oldenbarnevelt.

1384. — Séance du 11 novembre.

L'enseignement des sciences sociales à la Faculté des lettres (1873-1915), d'après des documents inédits, par M. Sven STELLING-MICHAUD.

Publié, en 1965, sous le titre: Matériaux pour une histoire des sciences sociales à Genève (1873-1915) (voir ci-dessus, p. 228-229).

1385. — Séance du 25 novembre.

La comparaison de la jeune veuve, au 3° chant des Argonautiques d'Apollonios de Rhodes, par M. André HURST.

Placé au double point de vue chronologique et littéraire entre Homère et Virgile, que l'on a toujours étudiés de préférence, Apollonios a été quelque peu négligé, et pourtant son œuvre est loin de manquer d'intérêt et de poésie. Au 3° chant des Argonautiques, v. 656 et suiv., une controverse est née à propos de l'ordre dans lequel il convenait de lire certains vers.

L'épisode se place alors que Médée, tombée amoureuse de Jason et mesurant tous les dangers qu'il court, le considère déjà comme mort et se retire dans sa chambre pour donner libre cours à une angoisse où transparaît l'amour. L'auteur la compare alors à une jeune veuve dont le mari serait mort avant la nuit des noces. L'ensemble des manuscrits est d'accord sur l'ordre des vers. Mais une scholie, qui est une véritable paraphrase, inverse certaines propositions, ce qui a conduit Hermann Fraenkel, l'un des éditeurs du texte, à changer aussi l'ordre des vers. Pourtant, après analyse attentive du passage incriminé et après comparaison avec d'autres passages où Médée rêve de Jason, et qui servent de « préparation », on peut affirmer que la conjecture de Fraenkel doit être écartée. (Elle n'avait d'ailleurs été proposée qu'en raison d'une évidente difficulté d'interprétation.)

Gérard Groote (1340-1384), fondateur de la Dévotion moderne, est-il l'auteur de l'« Imitation » ?, par M^{me} Georgette EPINEY.

L'Imitation, ouvrage de piété fort répandu à la fin du Moyen Age, n'a pas d'auteur connu avec certitude, et peut ainsi être revendiquée par plusieurs pays, dont chacun l'attribue à l'un de ses ressortissants.

Au début de notre siècle, le Père van Ginneken émit l'hypothèse que l'*Imitation* aurait été écrite par Gérard Groote, fondateur de la Dévotion moderne. Cette idée est-elle plausible?

Groote, d'abord « mondain », s'est retiré en 1374 et a terminé sa vie par un apostolat qui dura de 1379 à 1384. L'on a conservé de lui quelques petits traités, ainsi que des lettres. Si les idées qu'expriment ses œuvres sont assez semblables à celles de l'*Imitation*, il ne semble pas cependant être l'auteur de cette dernière. Le style, en effet, en est fort différent du sien. Son action, d'autre part, ne s'accorderait pas bien avec la piété tout intérieure de l'*Imitation*. Comme beaucoup de savants l'ont admis depuis longtemps, en particulier depuis la publication par M. Delaissé du manuscrit autographe de Thomas a Kempis, ce dernier en serait l'auteur. D'ailleurs, beaucoup plus qu'un problème d'auteurs, l'*Imitation* pose un problème de sources.

1386. — Séance du 9 décembre.

Une alerte sur Genève (novembre-décembre 1560), par M. Henri MEYLAN, professeur à Lausanne.

Depuis l'avènement de François II, c'étaient en réalité les Guise, oncles de sa femme Marie Stuart, qui détenaient le pouvoir en France.

La menace que les protestants de ce pays sentaient peser sur eux leur inspira des manœuvres préventives, telles la conjuration d'Amboise au début de 1560, celle de Nérac en août, avec le coup de main de Maligny sur Lyon en septembre, qui fut près de réussir. Genève étant formellement accusée d'avoir favorisé, sinon même suscité ces tentatives, on ne s'étonnera pas qu'il ait été de nouveau question de s'emparer de la ville. Il existe divers indices de ce projet. Une lettre envoyée de Paris, le 20 novembre 1560, par Jean Franc à son oncle de Genève, le riche Amblard Corne, signale que six Anglais travaillent à l'Arsenal à préparer des artifices avec lesquels ils se proposent d'être à Genève pour le Nouvel-An et de mettre le feu à la ville, tandis que quarante mineurs, commandés par un chef allemand, doivent creuser une sape sous les murailles.

A la même époque, un Italien venant de la guerre d'Ecosse, est intercepté à Douvaine et interrogé au château de Troches. Il révèle ce qu'il a appris au cours de son voyage à travers la France, à savoir que l'on y rassemble présentement de très grands effectifs de soldats destinés à donner l'assaut à Genève: 60.000 hommes du côté de Saint-Claude, 40.000 du côté du Faucigny, tandis que 6000 cavaliers barreraient le passage aux secours que Berne pourrait envoyer. On n'attend, pour passer à l'exécution, que le retour du duc de Savoie.

Ces pièces, qui se trouvent aux Archives d'Etat (P.H. 1689), sont d'ailleurs confirmées par le registre du Conseil qui mentionne parmi les «occurrens» de fréquents avertissements reçus par le magistrat.

Plus important encore que ces allégations incontrôlables est un document récemment découvert aux Archives de Berne (Unnütze Papiere, vol. 59); il s'agit d'une lettre d'un marchand de Lausanne, Sébastien de Loys, à MM. de Berne, écrite dans les premiers jours de décembre. Georges Obrecht, ce financier lyonnais d'origine alsacienne auquel les services rendus à la Couronne avaient valu le titre de maître d'hôtel du roi, lui a fait savoir par la bouche de Hans Liner, de Lyon, le marchand saint-gallois bien connu qui servait de courrier aux Réformateurs, divers renseignements confidentiels qu'il doit communiquer au plus vite au gouvernement bernois. Ces informations ont trait à l'opération qui se prépare contre Genève; celui de qui elles émanent, renseigné lui-même par un transfuge du parti d'Emmanuel-Philibert, se montre très au fait de la politique européenne et ne doit pas être homme à propager de simples ragots sans fondement. Selon lui, l'entreprise en question est avant tout l'affaire du duc de Savoie, soutenu par les Guise, et non par le roi. Le duc aurait dans la ville de grandes intelligences, auxquelles les Seigneurs de Genève ne peuvent se résoudre à croire.

Ce document est intéressant, outre ce qui précède, par les aperçus qu'il procure sur le service de renseignements des Bernois. Les révélations en question ont dû être transmises à Genève, où l'on voit que des mesures de sûreté particulièrement strictes ont alors été prises.

C'est sur ces entrefaites, alors que l'inquiétude était à son comble, que François II meurt subitement. Avec une énergie inattendue, Catherine de Médicis prend le pouvoir au nom de Charles IX encore mineur, et écarte les Guise, ce qui a pour effet secondaire de mettre fin à l'entreprise projetée contre Genève. Les protestants furent si soulagés de cet événement imprévu qu'ils y virent un jugement de Dieu sur la dynastie des Valois, ainsi qu'en témoignent les vers latins que Théodore de Bèze consacra à la circonstance (Calvini opera, t. XVIII, col. 271).

Les relations diplomatiques de Genève de 1814 à 1816, mémoire inédit de feu M^{me} FRICK-CRAMER, présenté par M. Jean-Daniel CANDAUX.

La commission du Prix Ador, décerné par l'Université de Genève, avait mis au concours, pour 1913, un sujet en rapport avec les commémorations qui se préparaient, puisqu'il s'agissait des « Relations diplomatiques de Genève de 1814 à 1816 ». Un seul travail fut présenté, fort de 622 pages dactylographiées, dont une centaine pour les pièces annexes.

Le jury, composé des professeurs Charles Borgeaud et Charles Seitz et de M. Edouard Chapuisat, décerna le prix à ce travail (dont l'auteur se révéla être M^{11e} Marguerite Cramer), mais il en fit dans son rapport une critique serrée et sévère. La méthode de l'auteur n'était pas rigoureuse; l'intérêt ne se soutenait pas; « comme l'enfant qui, de sa course dans la prairie, rapporte la fleur merveilleuse mêlée aux herbes folles », l'auteur avait « renoncé à trier sa récolte » et avait offert « avec trop de bonne grâce à la curiosité de certains lecteurs des papiers enfouis dans le sommeil du passé ». Mais cet excès d'« enthousiasme », ce « tempérament généreux » n'étaient que le moindre mal. Le principal grief du jury visait le caractère même que l'auteur avait donné à son travail: s'attendant à une étude d'histoire diplomatique, ces Messieurs se trouvaient devant une œuvre portant aussi bien sur l'histoire politique que sur l'histoire diplomatique: « cela donne au mémoire un aspect touffu », déclarait le rapport de M. Chapuisat.

En conclusion, le jury constatait que le style de l'ouvrage et le plan d'après lequel il avait été conçu ne permettaient pas à la commission « d'engager l'auteur à le publier dans sa forme actuelle ».

Or cette publication avait été envisagée. Preuve en soit la note que Lucien Cramer (lointain cousin de Marguerite) inséra au début de son Introduction à la Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, publication monumentale qui parut en 1914 sous les auspices de notre Compagnie. « Nous ne prétendons pas ici à autre chose, déclarait Lucien Cramer, qu'à

présenter les documents relatifs à cette période de l'histoire genevoise. Le lecteur trouvera l'historique complet des négociations de Pictet de Rochemont dans le mémoire de M^{11e} Marguerite Cramer... Cette étude très complète a été couronnée par l'Université de Genève et se trouve en ce moment en cours de publication.»

Lucien Cramer devait anticiper quelque peu, car le mémoire lauréat du prix Ador 1913 ne fut, en fait, jamais publié. Qui pis est, son auteur l'égara et si bien, que, pendant un demi-siècle, il n'en fut plus question. Ce n'est qu'après la mort de M^{me} Frick-Cramer, en 1962, que l'exemplaire unique de son dactylogramme fut retrouvé, puis remis à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève (qui le conserve, avec un atlas annexe, sous la cote MS Prix Ador 23 bis).

Le travail de Marguerite Cramer comprend douze chapitres précédés d'une introduction générale sur la Restauration de la République de Genève et suivis d'une quarantaine de pièces annexes (qui étaient alors presque toutes inédites).

Le premier chapitre est consacré à la mission genevoise auprès des souverains alliés, à Bâle, en janvier 1814, et M^{11e} Cramer y transcrit presque inextenso la relation faite par Charles Lullin des audiences accordées aux députés de la République par l'empereur d'Autriche, par l'empereur de Russie Alexandre et par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume, audiences au cours desquelles le syndic Des Arts, porteparole de la députation genevoise, eut l'occasion de déployer ses qualités de parfait courtisan. On sait qu'à Bâle les députés genevois croisèrent un autre personnage, venu également de Genève et qui n'était autre que le curé Vuarin. M^{11e} Cramer apporte sur cet épisode des précisions intéressantes, tirées des papiers mêmes de Vuarin, conservés pour lors dans les Archives de Saint-Germain. « Il est probable, écrit-elle, que Vuarin ne débattit pas seulement la question religieuse, mais encore qu'il s'entretint avec le ministre autrichien (Metternich) de l'avenir politique de Genève » et même « de la possibilité de faire de Genève la capitale de la Savoie qui serait restituée au roi de Sardaigne... Ce qui est certain, c'est que le général Bubna, en vertu des ordres reçus de ses supérieurs, ne cessa dès lors de protéger le curé de Genève, avec un soin remarquable chez un militaire qui ne se piquait pas de religion.»

Le chapitre II traite de la première députation genevoise auprès de la Diète Helvétique, à Zurich (avril-mai 1814). C'est à cette occasion que les délégués de la République, MM. Saladin de Budé et Schmidtmeyer, remirent une note, qui demandait formellement que « Genève soit admise comme canton dans la Confédération helvétique ». L'affaire fut renvoyée à l'examen d'une Commission diplomatique qui rédigea un rapport sur la base duquel la Diète, en date du 3 juin, décidait — mais à la faible majorité de 11 voix

seulement — que, dans la supposition où la République de Genève serait réunie à la Suisse et mise en possession d'un territoire agrandi et contigu, sa demande pourrait être agréée, mais qu'on n'y donnerait suite qu'avec toute la prudence et la précaution convenables. « Ainsi donc le 3 juin 1814, écrit M^{ne} Cramer, la Diète envisageait encore comme une supposition la réunion de Genève à la Suisse et elle ne consentait à en entrevoir la possibilité que sous l'expresse condition d'un agrandissement de territoire. Les députés suisses, lorsqu'ils votèrent cette décision, ignoraient encore que quatre jour auparavant, le 30 mai, les Puissances avaient conclu un traité de paix générale dans lequel la République de Genève était déclarée partie intégrante de la Confédération et n'obtenait néanmoins aucun agrandissement territorial. »

La négociation de ce premier Traité de Paris et la mission de Pictet de Rochemont auprès des Puissances alliées réunies dans la capitale française d'avril à juin 1814 font l'objet du troisième chapitre de l'ouvrage de Marguerite Cramer. C'est là que tout naturellement la jeune historienne a brossé le portrait du grand diplomate genevois ¹.

Le chapitre IV traite de la seconde députation genevoise auprès de la Diète Helvétique (juillet-septembre 1814). Ce furent derechef Saladin de Budé et Schmidtmeyer qui se rendirent à Zurich. Si la mission de Pictet à Paris avait abouti en somme à un échec, celle-là remporta un incontestable succès, puisque la Diète, renonçant à faire de l'agrandissement du territoire genevois un préalable à l'admission de la République, décida de recommander vivement aux divers Etats helvétiques de ratifier l'incorporation de Genève à la Suisse et résolut même « d'entreprendre les démarches diplomatiques nécessaires pour appuyer, au nom de la Confédération, les convenances de la République de Genève par rapport à l'amélioration de ses frontières ».

Les trois chapitres suivants sont consacrés tout entiers à la mission de Pictet de Rochemont et de Sir Francis d'Ivernois, à Vienne, de septembre 1814 à mars 1815. Conformément à une « périodisation » que Pictet lui-même avait établie dans son rapport final, M^{ne} Cramer a divisé l'histoire des négociations genevoises au Congrès de Vienne en trois périodes: la première étant celle où les députés genevois espéraient pouvoir faire admettre la frontière la plus convenable aux intérêts militaires de la Suisse (crête du Jura jusqu'au Fort de l'Ecluse, cours du Rhône, vallée du Fier, montagnes du Faucigny-Sud jusqu'à la frontière valaisanne); la seconde, infiniment moins ambitieuse, où les Genevois se bornèrent à tâcher d'obtenir les communes françaises et sardes nécessaires au désen-

¹ Publié depuis lors dans le *Journal de Genève* (31 décembre 1965, p. 1.)

clavement des terres de la République (système dit de « l'arrondissement administratif »); et la troisième enfin, où « nous avons dû abandonner, écrit Pictet, cette espérance » et accepter la libre communication par les routes du Chablais et de Versoix, faute d'avoir obtenu le désenclavement complet.

Les diverses péripéties de la négociation sont décrites successivement. Le rôle éminent que Capo d'Istria joua aux côtés de Pictet est souligné à plusieurs reprises. Les interventions du curé Vuarin ne sont pas oubliées non plus. Les mémoires qu'en date du 7 décembre 1814, il avait adressés au comte de Vallaise, chef du cabinet sarde (avec qui il entretenait une correspondance), « servirent de base aux réclamations de Saint-Marsan (le négociateur sarde à Vienne), qui en reproduisit les principales dispositions dans les articles qu'il remit le 28 février aux ministres alliés », concernant surtout la protection du culte catholique.

Avec le chapitre VIII, on revient en Suisse pour assister à la troisième députation genevoise auprès de la Diète Helvétique (mars-avril 1815) et à l'incorporation définitive de Genève dans la Confédération. Il y eut une passe d'armes à propos du montant de la contribution que Genève devrait verser annuellement à la Confédération: « Malgré les efforts de Schmidtmeyer, la renommée de prospérité qu'avait Genève détermina les commissaires à ranger la République parmi les cantons qui payaient la plus grosse contribution; le député genevois ne réussit pas non plus à obtenir (en raison du grand nombre d'étrangers qui habitaient Genève) aucune diminution du contingent fixé pour chaque canton au 2% de sa population totale ».

Le chapitre IX relate les difficultés qui surgirent lorsqu'on voulut passer à l'exécution des protocoles signés à Vienne le 29 mars et délimiter notamment le territoire cédé par la Savoie à Genève. Là encore le curé Vuarin intervint et les pages que M^{11e} Cramer consacre à son rôle sont parmi les plus curieuses de l'ouvrage.

Après avoir cité de larges extraits de sa correspondance avec le comte de Vallaise, le ministre sarde, M^{ne} Cramer conclut (p. 358-359): « L'espoir qu'avait eu Vuarin de reconquérir une partie perdue à Vienne fut déçu, et loin de diminuer le lot promis à Genève, les Puissances, par les Traités de Paris et de Turin, augmentèrent encore le patrimoine de la petite République. Cependant si Vuarin n'atteignit pas son but, il est certain que par l'influence qu'il avait su prendre et par la manière, dont il en usa, il réussit à rendre la tâche des députés genevois singulièrement difficile, suscita plus d'un incident qui aurait pu facilement dégénérer en conflit et provoquer une rupture. »

« Avant de juger Vuarin, ajoute M^{11e} Cramer, il faut se souvenir qu'il était un Savoyard profondément attaché à la maison de Sardaigne et douloureusement blessé du morcellement, dont sa

patrie fut menacée. Qu'il multipliât les démarches pour l'éviter cela est compréhensible, et qu'il préférât les intérêts de son Roi à ceux d'un Etat qui lui était antipathique par sa religion et par ses traditions, cela est pardonnable. Mais qu'on ne prétende pas ensuite que le curé de Saint-Germain défendit la cause de Genève devant les Puissances et qu'on ne reproche pas au gouvernement de la République les mesures de précaution qu'il jugea nécessaire de prendre contre un élément hostile et étranger.»

Le chapitre X traite de la seconde mission de Pictet de Rochemont à Paris, d'août à novembre 1815. Profitant du bouleversement des Cent-Jours, les Genevois remirent en question le sort du Pays de Gex, que le premier Traité de Paris n'avait pu soustraire à la France de Louis XVIII. Pictet fut, à Paris, le député de Genève et de la Confédération à la fois et il recut des instructions aussi bien du gouvernement genevois que du gouvernement fédéral. Par miracle, elles coıncidaient presque sur toute la ligne: il faut dire que Pictet avait pris la peine de les inspirer les unes et les autres, s'étant rendu tout exprès à Zurich dans ce but. Contre l'avis de Des Arts, Pictet, au cas où le Pays de Gex serait offert à la Suisse, fut autorisé à l'accepter et la Diète alla même jusqu'à le charger d'en demander la cession. Ce fut également dans le cadre de ces nouvelles négociations que la question d'une zone franche longeant la frontière suisse de Bâle au Fort de l'Ecluse fut soulevée, discutée et finalement tranchée positivement pour le seul Pays de Gex, mais au grand bénéfice des Genevois et des Gessiens. Quant aux conférences sur la cession du Pays de Gex, elles passèrent par une série d'avatars (frisant même le burlesque), au nombre desquels il faut compter le remplacement, le 21 septembre 1815, de Talleyrand par le duc de Richelieu à la tête de la diplomatie française.

L'intérêt de ces pages est encore dépassé par celui des deux derniers chapitres de l'ouvrage qui relatent la mission de Pictet de Rochemont à Turin de janvier à mars 1816 et dont le rapport du jury reconnaissait qu'ils offraient quelque chose « de neuf et de singulièrement suggestif ». Pictet y fut de nouveau le député de la Confédération et celui de Genève à la fois. Mais le miracle de 1815 ne s'était pas reproduit et, sur un point fondamental, il y avait divergence entre les désirs du Conseil de Genève et ceux du gouvernement fédéral: ce dernier avait enjoint à Pictet de n'abandonner sous aucun prétexte les droits de la Suisse sur la partie du littoral du Léman qui avait été cédée par la Savoie lors du Congrès de Vienne. A Genève, au contraire, on aurait préféré sacrifier une partie au moins du littoral pour obtenir le désenclavement de Jussy ou pour conserver le Salève, attribué lui aussi aux Genevois par le Congrès de Vienne. Mais « aux difficultés jetées sur sa route par ses propres commettants, le député suisse vit bientôt s'ajouter celles que les préventions et l'humeur du cabinet sarde

firent naître sous ses premiers pas. Les obstacles soulevés par l'ambassadeur piémontais en Suisse et par les commissaires envoyés à Genève n'avaient été que le prélude des mauvaises dispositions que Pictet de Rochemont devait tout d'abord rencontrer à Turin » (p. 436). Le récit des diverses phases du match diplomatique qui mit aux prises le Genevois d'un côté et ses interlocuteurs sardes de l'autre est mené de main de maître par M^{11e} Cramer.

Et voici enfin comment l'auteur établit le bilan de la mission de Pictet à Turin (p. 483-484):

«Le Traité de Turin avait de réels avantages pour Genève, il était l'aboutissement des efforts continués durant deux ans et demi pour assurer à la République restaurée et au nouveau canton une existence viable et indépendante. Le désenclavement du territoire genevois et la contiguité avec le sol helvétique, objets des vœux les plus ardents des citoyens, chimères qui tant de fois s'étaient évanouies, étaient enfin réalisés.

Il est vrai que les Genevois payaient aussi ces avantages par l'abandon du Salève obtenu à Vienne et par la cession de Saint-Julien obtenu à Paris.

Sans doute on pouvait déplorer que des propriétés genevoises fussent laissées sur le sol sarde, qu'une montagne qui semblait une barrière naturelle entre la Savoie et la Suisse ne fut pas prise comme limite, qu'un bourg voisin de Genève fut abandonné et qu'un territoire qui aurait adouci certaines aspérités de la frontière genevoise ne fut pas conservé; mais ces désavantages d'un ordre particulier ou secondaire ne pouvaient balancer la sécurité qu'auraient désormais les Genevois d'aller du centre aux extrémités de leur petit domaine sans emprunter le sol du voisin et le sentiment qu'ils auraient désormais d'être libres chez eux et à l'abri des interprétations arbitraires auxquelles le plus fort immole souvent les droits du plus faible.»

On peut regretter aujourd'hui l'excessive sévérité des critiques formulées par le jury de 1913. Certes, l'ouvrage de Marguerite Cramer a des défauts: ses trop longues citations lassent l'attention du lecteur; les affirmations des députés genevois ne sont pas toujours soumises à une critique assez serrée, etc. Il n'en reste pas moins qu'à la date de sa composition, ce travail présentait un intérêt et une nouveauté indéniables et dont on peut s'étonner qu'ils n'aient pas frappé davantage les professeurs du jury. Les seuls ouvrages spécialisés dont on disposait à ce moment-là se réduisaient en effet aux trois suivants: l'Histoire de la Restauration de la République de Genève d'Albert Rilliet, ouvrage excellent mais qui avait plus de 60 ans d'âge; l'étude partielle de M. Louis Ricard, juge au Tribunal de Gex, sur Genève et les Traités de Paris de 1814 et de 1815 (Paris, [etc.], 1883); enfin la grande biographie de Charles Pictet de Rochemont

par Edmond Pictet (1892) dont les derniers chapitres, il faut l'avouer, poussent l'abus des citations plus loin encore que M^{11e} Cramer et qui, d'autre part, ne traite pas des missions auprès de la Diète.

C'était donc la première fois qu'une relation complète de toutes les négociations extérieures que les Genevois durent mener en ces années d'intense activité diplomatique voyait le jour. Un tel ouvrage faisait alors complètement défaut, il manque encore aujourd'hui. Du moins, il manquerait encore, si William Martin n'avait publié en 1931 le premier tome d'un grand ouvrage sur La Suisse et l'Europe de 1813 à 1816. Ce premier tome est consacré aux années 1813 et 1814, le second, qui devait couvrir la période s'étendant de septembre 1814 à mars 1816 (Congrès de Vienne, 2º Congrès de Paris et Congrès de Turin) n'a jamais paru. A-t-il même été écrit?

Il semble, dès lors, qu'une publication, au moins partielle, du travail de Marguerite Cramer, pouvait encore s'envisager bien qu'un demi-siècle se fut écoulé depuis sa rédaction.

Dans une note datée du 22 janvier 1964 et intitulée « Projet éventuel de publication du mémoire de M^{me} Frick-Cramer... », M. Paul-Edmond Martin a examiné la question. « Il ne faut pas se dissimuler, écrit-il, que l'édition du mémoire de M^{me} Frick-Cramer demanderait un travail sérieux. Il faudra tenir compte des textes publiés depuis 50 ans, procéder à leur collation, compléter les notes simplement indiquées par l'auteur, se référer également aux ouvrages généraux récents et parfois corriger sur quelques points la relation de M^{me} Frick-Cramer. »

Il va de soi qu'à elle seule, la monumentale publication de la Correspondance diplomatique de Pictet et d'Ivernois, par Lucien Cramer, aurait obligé M^{11e} Cramer, en 1914 déjà, à remanier assez profondément son texte. Les longues citations qui avaient paru excessives aux jurés du Prix Ador, devenaient tout à fait superflues, dès lors que leur texte n'était plus inédit.

Quant aux rectifications ou modifications rendues nécessaires sur certains points particuliers par les publications intervenues entre temps, il serait facile d'en dresser une longue liste. Bornonsnous à quelques exemples.

On sait que, dans le cours des négociations qui aboutirent au premier Traité de Paris, l'attitude de la délégation française face à la revendication genevoise sur le Pays de Gex passa par un brusque revirement: après avoir admis la cession du Pays de Gex à la République de Genève (Fort de l'Ecluse non compris) et même signé, en date du 12 mai 1814, un protocole à ce sujet, les représentants de la France revinrent brusquement en arrière et refusèrent dès lors de céder la moindre parcelle de l'ancien territoire français. M^{11e} Cramer rend responsable de cette volte-face le tsar Alexandre « dont la générosité, écrit-elle, était habilement exploitée par Talleyrand... Par l'entremise de M. de Nesselrode, il fit savoir aux

plénipotentiaires réunis qu'il jugeait les conditions de paix trop onéreuses pour la France et qu'il estimait que le Pays de Gex ne devait pas lui être enlevé ». William Martin (op. cit., p. 363) a cherché lui aussi à éclaircir ce point d'histoire et son explication est assez différente. Si la proposition russe passa, déclare-t-il, c'est qu'elle fut soutenue par l'Angleterre qui n'avait alors qu'un souci : détacher de la France les places fortes des Flandres, quitte à offrir à Louis XVIII des compensations sur d'autres points de la frontière et notamment du côté de la Savoie. «La vérité, écrit W. Martin, c'est que, ce jour-là, Genève a payé le territoire belge, le Luxembourg et le Palatinat et que ses intérêts ont été sacrifiés à ceux de l'Angleterre et des Pays-Bas. » Cette explication, à son tour, a été discutée et partiellement réfutée par M. Jean-Charles Biaudet qui, dans un brillant article ¹ de la Revue suisse d'histoire (t. II, 1952, p. 71-98), a démontré qu'il n'était jamais fait allusion dans les documents contemporains à cette espèce de troc mis en avant par W. Martin. « L'idée de faire découler le refus français d'abandonner le Pays de Gex du refus des Alliés d'étendre la frontière de la France dans le Nord ne repose sur rien. » Mais sur ce point, qui n'est pas sans importance, le dernier mot n'a peut-être pas été dit, car si M. Biaudet « démolit » l'explication de W. Martin, il n'en propose pas d'autre, constatant simplement que «Talleyrand avait toujours défendu dès le début des négociations les anciennes frontières de la France ».

Autre point que les travaux ultérieurs peuvent éclairer d'un jour nouveau : qu'elle fut la cause réelle de la froideur du plénipotentiaire anglais pour Genève, surtout au premier Congrès de Paris? A ce sujet, M^{11e} Cramer se borne à noter: « Castlereagh se montra, dès son premier entretien avec Pictet, aussi froid et énigmatique qu'à Bâle et le député genevois se retira avec la conviction que, soit qu'il dédaignât de s'occuper d'un si petit objet, soit qu'il ne voulût pas agir sans ordres précis, le ministre anglais ne ferait rien pour Genève» (p. 121). Otto Karmin, qui fit paraître en 1920 une biographie quasi-exhaustive de Sir Francis d'Ivernois, s'est aussi demandé pourquoi lord Castlereagh n'avait pas songé à favoriser une ville qui avait tant de liens séculaires avec la Grande-Bretagne et dont on avait même pu dire que, sous Napoléon et plus encore devenue libre, « elle était toute anglaise ». Karmin suggère une explication qui n'apparaîtra pas sans fondement à qui connaît les Anglais, mais qui n'est qu'une hypothèse: « Peut-être cette froideur tenait-elle en partie, écrit-il, à l'animosité de Castlereagh à l'égard du calvinisme, sa politique en Angleterre étant fort combattue par le monde non-conformiste » (p. 558, en note). Pour trancher la question,

^{1 «} Le Traité de Paris du 30 mai 1814 et la question du Pays de Gex. »

il faudrait évidemment connaître les tenants et aboutissants de la diplomatie anglaise aux Congrès.

Cette remarque en appelle une autre: si Marguerite Cramer a eu accès et recours à de nombreux fonds genevois, tant publics que privés, elle n'a fait personnellement aucune recherche dans les archives étrangères. Elle cite en note quelques rares pièces tirées du Foreign Office, des Archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris et du Hof- und Staatsarchiv de Vienne, mais dans la liste de ses sources, elle précise qu'elle n'a vu de ces fonds que des « copies et extraits » (Lucien Cramer avait fait faire à Paris, Londres, Vienne et Berlin, des sondages, dont il avoue d'ailleurs qu'ils n'avaient pas donné ce qu'on en attendait, cf. t. I, p. xli). Un travail comme celui d'Otto Karmin démontre que l'utilisation des fonds étrangers est indispensable pour compléter ou rectifier les dépêches forcément unilatérales des négociateurs genevois. La correspondance Stratford-Canning, que Karmin a dépouillée — ou celle de Capo d'Istria avec sa cour, que W. Martin a utilisée - sont d'un intérêt certain pour écrire l'histoire du remembrement de la Suisse au lendemain de la parenthèse napoléonienne. Quant aux fonds sardes, qui n'ont été encore explorés par personne 1, ils pourraient bien réserver aux chercheurs des découvertes intéressantes.

Cependant, il ne faudrait pas croire que tous les fonds genevois ont livré leurs secrets. Le travail de Marguerite Cramer a le mérite d'éclairer d'un jour nouveau les activités du curé Vuarin, telles que les correspondances conservées dans les Archives de Saint-Germain (actuellement déposées à la cure de Saint-François) permettent de les reconstituer. Un autre érudit s'est intéressé depuis lors à ces papiers Vuarin et c'est M. Paul Waeber dont le mémoire de licence (de 1962) a pour sujet: «L'abbé Vuarin et la formation de Genève canton mixte, 1801-1819 ». Mais ce mémoire n'ayant pas été publié non plus, le seul ouvrage dont on dispose sur Vuarin reste celui des abbés Martin et Fleury, qui est plus que centenaire (1861) et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il s'inscrit dans une perspective qui n'est plus celle de l'historiographie moderne. Il y a là incontestablement une mine qui reste à explorer et dont la mise en œuvre devrait commencer, modestement, par la publication d'un inventaire analytique détaillé des dizaines de dossiers qui la constituent.

D'autres fonds genevois ont été utilisés avec fruit par Marguerite Cramer et mériteraient peut-être d'être mieux connus. C'est le cas notamment des papiers Micheli-Perdriau, des papiers d'Ami Lullin

¹ Sinon par M. Paul-E. Martin, qui en a cité une pièce dans sa note sur « D'Ivernois, le Salève et le Congrès de Vienne », *Indicateur d'histoire suisse*, 1920, pp. 85-92.

(depuis 1955 déposés aux AEG) et du journal de Saladin de Budé, l'un des deux négociateurs genevois auprès de la Diète fédérale 1.

Enfin, il y a l'imposante masse des papiers de Marc-Auguste Pictet précieusement conservés jusqu'à nos jours (actuellement chez MM. Rilliet) mais pratiquement inutilisés. Il ne fait pas de doute qu'ils contiennent des documents de première valeur, dont l'intérêt dépasse d'ailleurs largement l'histoire diplomatique des années 1814-1816, car après M^{me} de Staël et Pictet de Rochemont, Marc-Auguste Pictet, dont la biographie reste à écrire, est la plus riche personnalité de la Genève de 1800-1830.

Quant aux fonds confédérés, il faut relever l'intérêt que présentera quand elle sera faite, la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Confédération*, en 1815, du Landamman Henri Monod et celle de la Correspondance de Fr.-César de La Harpe, « l'invisible » éminence du tsar Alexandre dont les avis ont dû peser lourd dans le destin de Genève.

On le voit, d'importants travaux restent encore à faire, tant du côté des éditions de texte qu'en matière de synthèse historique. Et l'exhumation du mémoire de Marguerite Cramer, même si elle ne donne pas naissance à un livre, n'aura point été inutile dans la mesure où elle contribuera à renouveler l'intérêt du public et des chercheurs pour une période de notre histoire qui, depuis un quart de siècle, n'a guère suscité d'études ni de publications d'envergure.

¹ Des extraits des années 1813-1814 de ce journal, qui se trouve déposé maintenant aux AEG, ont été publiés par Lucie Achard et Ed. Favre à fin 1913, mais le reste est tout à fait inédit.

EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1965

Recettes

Cotisations 1965, arriérés et dons	Fr. Fr. Fr. Fr. Fr.	5.410,33 877,75 883,65 2.520,85 1.140,65
Total	Fr.	10.833,23
Dépenses		
Frais généraux : loyers, séances, divers	Fr.	2.669,55
Frais de publication (Mémorial)	Fr.	5.625,—
Excédent de recettes de l'exercice	Fr.	1.398,03
Plus-value sur estimation de titres	Fr.	1.140,65
Total	Fr.	10.833,23